

**APPEL À CANDIDATURE
RÉSIDENTE DE MÉDIATION
POUR PLASTICIEN.NE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GÉNÉRALISATION
DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE
DE NOVEMBRE 2026 A JUIN 2027**



Crédit photo SDASQUE CETIR



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**HAUTES-
PYRÉNÉES**
LE DÉPARTEMENT



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

Caf
des Hautes-
Pyrénées

PREAMBULE

La Communauté de communes Neste Barousse souhaite poursuivre sa politique culturelle de territoire et à ce titre met en place une CGEAC, jusqu'en 2028, en partenariat avec la DRAC Occitanie, dans le but de développer l'éducation culturelle et artistique sur son territoire. Dans ce cadre, elle a proposé une résidence d'action culturelle de territoire autour de la musique pour l'année scolaire 2025/2026 et propose un nouveau projet autour des arts plastiques pour l'année scolaire 2026/2027.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

La Communauté de communes Neste Barousse est située dans le département des Hautes-Pyrénées, en région Occitanie. Elle a été créée au 1er janvier 2017, par fusion de la Communauté de communes de la Vallée de la Barousse et de la Communauté de communes du canton de Saint-Laurent-de-Neste.

C'est une communauté de taille modeste avec 7 300 habitants (Insee 2018) répartis dans 43 communes, dans le pied mont pyrénéen. Les villages de Neste Barousse appartiennent à deux vallées et forment un ensemble cohérent constitué de deux bassins de vie. Les villages les plus importants, Saint-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse, sont bénéficiaires du programme « Petites villes de demain », qui vise à conforter le rôle structurant de ces bourgs dans le développement des territoires ruraux. Les principaux services publics sont présents autour de ces deux bourgs centres : crèches, écoles, collèges, santé...

Le tourisme est en plein développement grâce au patrimoine naturel et culturel préservé du territoire. Des sites remarquables tels que Nistos, les Grottes préhistoriques de Gargas, la baignade écologique des Ocybelles, le Port de Balès attirent tous les ans de nombreux visiteurs qui participent au développement de notre territoire. Le Grand Site Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, bien que situé en Haute-Garonne, fait le lien entre les deux bassins de vie constitutifs du territoire de la Communauté de communes Neste Barousse.

Les associations et structures culturelles présentes en Neste-Barousse sont un atout du territoire et leur nombre se maintient. Elles construisent une offre culturelle importante et plurielle. Le Centre culturel Maison du Savoir à Saint-Laurent-de-Neste comporte une salle de spectacle et de cinéma, une médiathèque et un espace d'exposition. La commune d'Anères organise le festival de cinéma muet et piano parlant, un événement important dans le paysage culturel de nos vallées.

Plusieurs bibliothèques jalonnent le territoire, reposant sur des initiatives publiques et associatives. Ce réseau informel comprend la médiathèque municipale du Centre culturel Maison du Savoir à Saint-Laurent-de-Neste, les bibliothèques municipales de Loures-Barousse, Siradan, Anla, Saint-Paul, Esbareich et Sost, ainsi que la « bibliothèque sans frontière Pyrénées Andes » de Nistos-Seich. Ces bibliothèques sont affiliées à la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées.

Le territoire compte également deux écoles de musique et plusieurs associations qui organisent des événements culturels et des festivals répartis entre la Neste et la Barousse.

LA CGEAC

Après trois ans d'un Contrat Territoire Lecture (2021-2023), la Communauté de communes Neste Barousse a souhaité initier un nouveau dispositif d'intervention territoriale, afin d'impulser de façon active et concertée une ambition partagée d'éducation artistique et culturelle pour tous.

En partenariat avec l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie / Préfecture de région Occitanie, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées / Ministère de l'Éducation Nationale), le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Pyrénées, une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle est mise en place. Celle-ci a vocation à soutenir les initiatives en matière d'éducation artistique, à favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture, à créer de nouvelles solidarités territoriales.

Les objectifs pour le territoire de la CGEAC sont de :

- Démocratiser l'éducation artistique et culturelle et ses trois piliers : découvrir, rencontrer, pratiquer.
- S'inscrire dans une dimension territoriale large afin de créer une identité culturelle de territoire et des passerelles et synergies.
- Installer une politique culturelle jeunesse cohérente et pérenne.
- Sensibiliser et former les acteurs politiques et éducatifs au rôle de l'art et à l'accompagnement culturel.

Par l'instauration d'une CGEAC sur la période 2025 à 2028, la Communauté de commune Neste Barousse et ses partenaires poursuivent leur politique et la mise en place d'actions culturelles et artistiques à destination de l'enfance et de la jeunesse sur tout le territoire.

Chaque année scolaire durant la période de convention accueillera une résidence d'artistes. Dans ce cadre, nous recherchons, pour l'année 2026/2027, un artiste plasticien.ne pour une résidence de médiation sur l'ensemble du territoire.

La coordination et le suivi du projet de résidences sera assuré par la Communauté de communes Neste-Barousse et plus précisément par Marion Paillaud coordinatrice du projet.

RÉSIDENCE D'UN.E PLASTICIEN.NE

Pour cette deuxième saison 2026/2027, nous nous intéressons aux arts plastiques.

Nous proposons à un.e artiste plasticien.ne issu.es d'autres départements de concevoir et mettre en œuvre un projet artistique à destination des habitants et plus particulièrement des jeunes de Neste Barousse, tenant compte de l'identité, des spécificités et des enjeux de ce territoire pyrénéen.

Une thématique phare pourra servir de fil conducteur au projet.

Le projet artistique sera développé au travers de 6 semaines de résidence en Neste-Barousse, étalées sur l'année scolaire entre novembre 2026 et juin 2027.

Durant ces 6 semaines, l'artiste sélectionné découvrira le territoire, ira à la rencontre des structures (1ère phase : immersion, compréhension des enjeux, mise en place de partenariats). Il rencontrera les publics à travers les établissements scolaires (deux classes seront concernés par le projet proposé par l'artiste), les accueils de loisirs, les crèches, proposera des actions de médiation et de sensibilisation, mettra en place des ateliers de pratique et de création artistiques, en cohérence avec son projet (2ème phase : déploiement du projet artistique autour d'actions de médiation). Enfin, il présentera le travail mené à l'occasion d'événements du territoire ou dans des lieux emblématiques (3ème phase : restitution du travail de résidence et rencontre avec le Grand Public).

A noter que l'artiste plasticien.ne peut venir d'esthétique très différente, la résidence est ouverte à tout type d'art plastique (la photographie, la peinture, le dessin, la céramique, la sculpture, etc.)

OBJECTIFS

Les objectifs de cette résidence s'articulent autour d'un axe principal : le travail de médiation sur le territoire, afin d'amener la culture au plus près des habitants et en particulier des publics enfance-jeunesse, créer des rencontres et susciter un engouement pour l'action artistique et culturelle. Cet axe peut se décliner en différentes actions :

- Découvrir le territoire et aller à la rencontre des habitants.
- Mettre en œuvre un parcours d'actions culturelles sur le territoire à destination des publics « enfance et jeunesse » sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Mettre en œuvre des actions culturelles en partenariat avec des acteurs et lieux culturels du territoire, de façon à créer des synergies et des dynamiques partagées.

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

- Accompagner l'artiste plasticien.ne sur l'élaboration du projet et collaborer avec lui tout au long du parcours.
- Mettre à disposition les lieux d'hébergement et de travail nécessaires à la création et à la mise en œuvre du projet durant les périodes de résidence.
- Accompagner et collaborer avec l'artiste sur la mise en place des actions culturelles sur le territoire.
- Faciliter la mise en relation avec les structures partenaires.

CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Conditions financières

- Une bourse de résidence de 6000 € est prévue pour valoriser le travail de l'artiste. Cette bourse inclut la rémunération de l'artiste ainsi qu'une indemnité forfaitaire couvrant les frais de repas durant la résidence et les déplacements entre le domicile et la Neste Barousse. Elle sera répartie sur les six semaines de résidences et versée en six fois (un versement à l'issue de chaque semaine de résidence) suite à la réception de factures.
- L'achat du matériel pour les ateliers de médiation sera également pris en charge par l'artiste, à hauteur de 1000 € (fournitures et petits matériels).

Moyens : logement, défraiements

- Logement : l'hébergement sera pris en charge par la Communauté de communes Neste Barousse et offrira les conditions propices au confort de la vie quotidienne.
- Déplacements : une indemnité kilométrique est prévue pour les déplacements au sein du territoire durant les périodes de résidence, sur la base du barème de remboursement des frais de déplacement en vigueur à la Communauté de Communes Neste Barousse.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE

Juillet / Août 2026

- Réception et étude des dossiers de candidature suite au lancement de l'appel. La clôture de l'envoi des dossiers est fixée au 06 septembre 2026, minuit.

Septembre 2026

- Pré-sélection des candidats, auditions le mardi 29 septembre en visio et recrutement de l'artiste retenu au plus tard le 2 octobre.

Octobre 2026

- Organisation de la résidence sur l'année en lien avec les artistes : planification des 6 semaines de résidence, définition des axes de travail, des publics bénéficiaires des projets et des structures partenaires à rencontrer.

Novembre 2026

- Première semaine de résidence : repérages, prises de contact avec les structures partenaires sur le territoire.
- Montage des projets de partenariat.

De janvier à juin 2027

- Poursuite de la résidence (5 semaines).
- Lancement des projets de médiation et de création avec des groupes ciblés.
- Ateliers de sensibilisation et de découverte

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes artiste plasticien.ne professionnel.les ;
- Vous vivez et créez en France, hors du département des Hautes-Pyrénées ;
- Vous avez au moins une expérience de médiation ;
- Vous avez une réelle appétence pour la rencontre et l'échange avec les habitants des territoires ruraux ;
- Vous êtes disponibles pendant toute la période de résidence, 6 semaines à répartir et planifier entre novembre 2026 et juin 2027 ;
- Vous êtes titulaires du permis de conduire et disposez d'un véhicule personnel pour vos

déplacements durant les périodes de résidence.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra contenir obligatoirement dans un seul PDF :

- Un texte présentant votre travail et un descriptif de vos expériences de médiation.
- Un curriculum vitae présentant vos formations, créations, expériences, etc.
- Le descriptif de votre projet artistique : note d'intention précisant le contenu, la forme, la singularité de votre proposition.
- Les modalités concrètes de mise en œuvre du projet (nombre de participants et d'encadrants, conditions matérielles, progression...)
- Tous documents pouvant servir à l'appréciation de votre travail.

Les dossiers de candidature sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante : cgeac@neste-barousse.fr

PROCESSUS DE SÉLECTION

La date de clôture pour le dépôt des dossiers est fixée au 6 août 2026, minuit.

Un comité de sélection choisira le.la candidat.e répondant le mieux, de par son projet artistique, ses aptitudes, ses expériences et ses motivations, ses attentes du projet de résidence.

Les auditions sont prévues à la fin du mois d'août.

L'artiste retenu sera informé au plus tard le 1er septembre 2026.

RENSEIGNEMENTS

Marion Paillaud, coordinatrice CGEAC, est la personne référente sur ce dossier. Pour toutes questions, vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : cgeac@neste-barousse.fr